



SÈVRE ET BOCAGE

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

La GEMAPI, un an après !

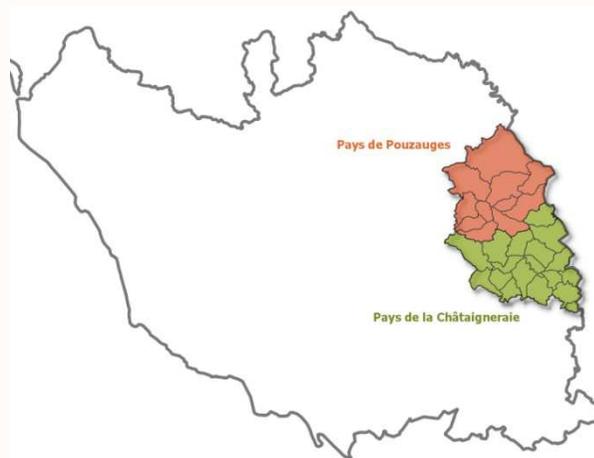
Point Info Eau

CPIE SÈVRE ET BOCAGE



Paris
29.03.2019





Pays de la Châtaigneraie en chiffres :

- Superficie = 337 km²
- 18 communes
- 15 700 habitants
- Densité = 50 hab/km²

Pays de Pouzauges en chiffres :

- Superficie = 320 km²
- 10 communes
- 24 000 habitants
- Densité = 73 hab/km²





Pays de la Châtaigneraie

- Cours d'eau = 380 km
- Bassin versant Lay = 42%
- Bassin versant Sèvre Nantaise = 6%
- Bassin versant Vendée = 52%

Pays de Pouzauges

- Cours d'eau = 400 km
- Bassin Versant Lay = 60%
- Bassin Versant Sèvre Nantaise = 40%
- Zone humide = 2 500 ha (8 %)

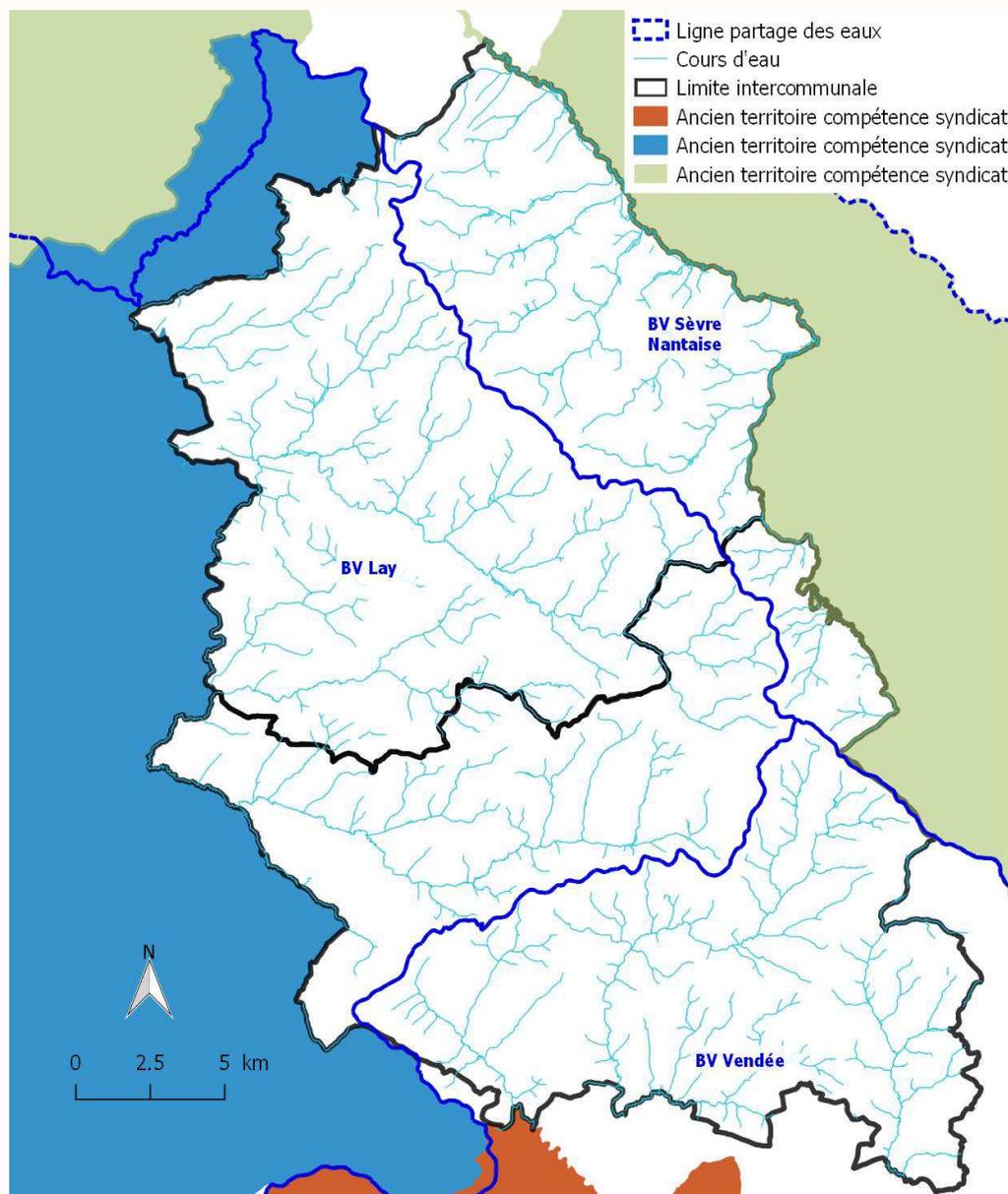


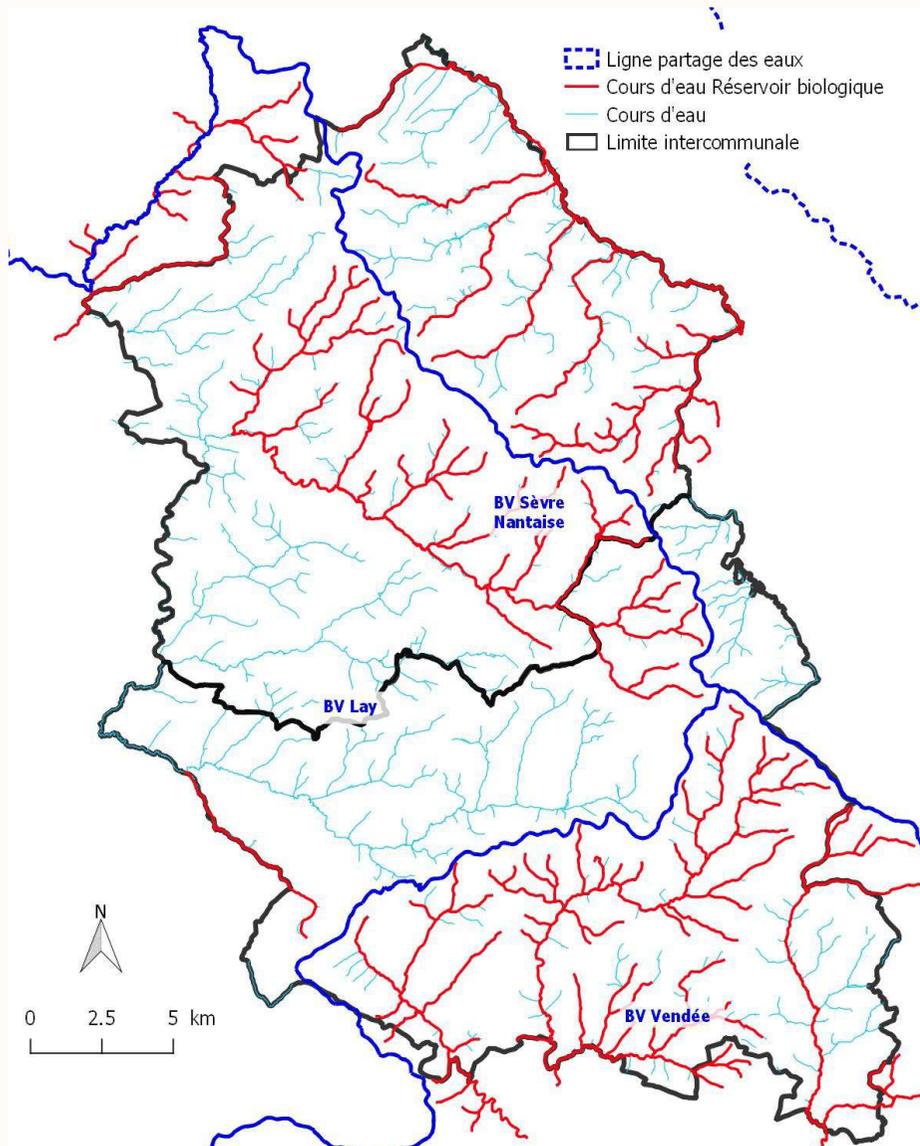
Contexte géographique et territorial



SÈVRE ET BOCAGE

Jusqu'en
2018





Inventaire cours d'eau commune Pouzauges

CE BD topo = 47,6 km

CE actuellement = 67,2 km

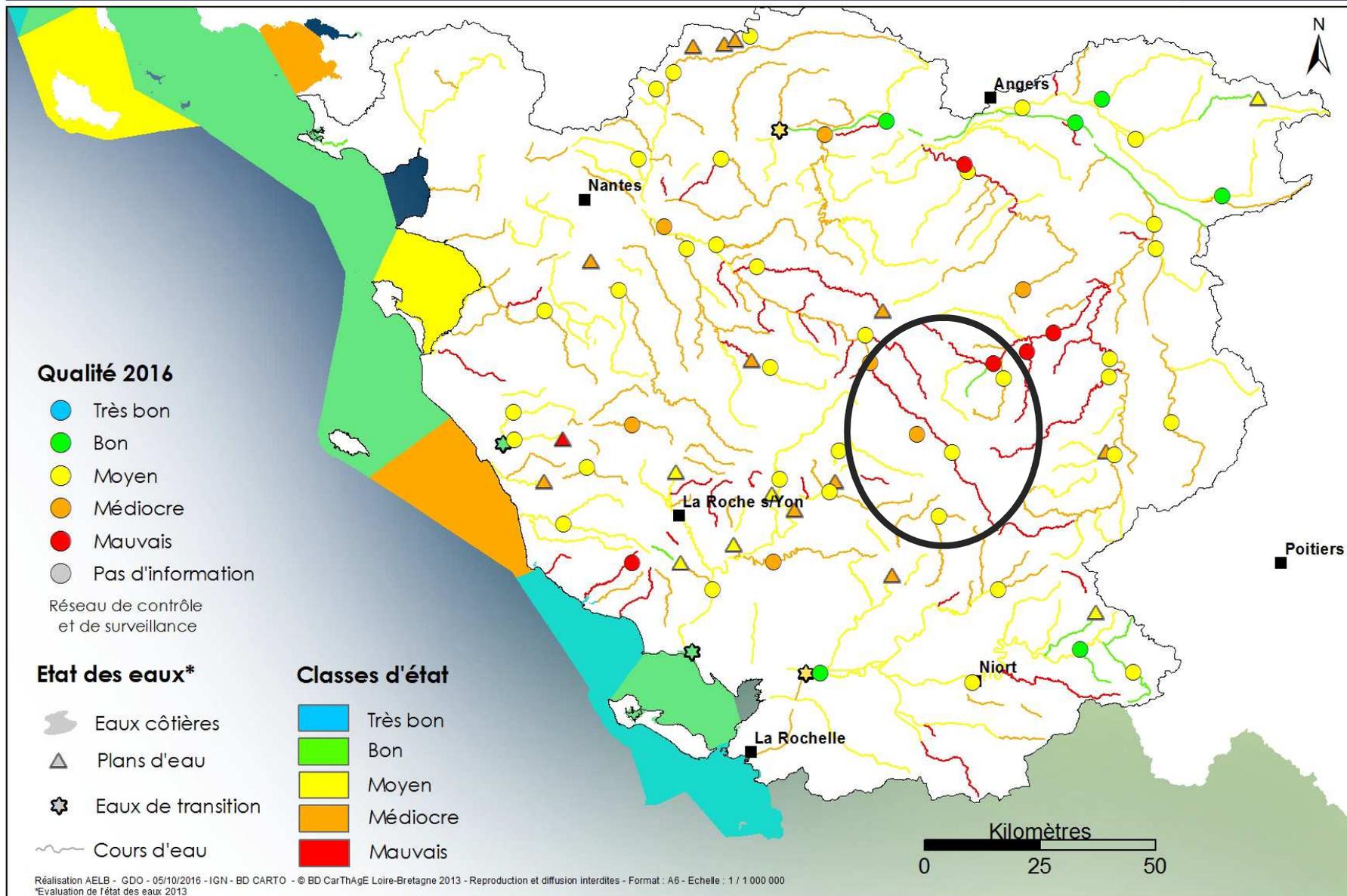
+ 40 %



Etat écologique - Loire aval et côtiers vendéens

2016

E





Pays de Pouzauges

Bassin du Lay :

- Transfert des missions 2 et 8 (GEMA) au syndicat
- Pas d'exercice des missions 1 et 5, ni d'aucune mission optionnelle
- Animation du SAGE

Bassin de la Sèvre Nantaise :

- Transfert du bloc GEMA PI , soit 1, 2, 5 et 8 à l'EPTB
- Possibilité de convention de mandat sur d'autres travaux/actions
- Animation du SAGE

Pays de la Châtaigneraie

La communauté de communes conserve l'ensemble des missions GEMAPI sur les 3 bassins-versants (Sèvre nantaise, Lay, Vendée)

Financement de l'étude CTMA sur 2 bassins : Lay et Vendée (diagnostic, pré-programme d'actions)





SÈVRE ET BOCAGE

- Demi-journée d'échanges | acteurs ressource en eau

Rendez-vous en terrain connu « Aménager les petits cours d'eau pour concilier usages agricoles et biodiversité »



SÈVRE ET BOCAGE

- 2 Soirées d'échanges et d'informations | habitants et élus

Jeudis de l'eau « Connaitre les cours d'eau du Pays de Pouzauges »

Jeudis de l'eau « Connaitre les cours d'eau du Pays de la Châtaigneraie ».

-2018 à 2020 | diagnostic + pré-programmes travaux

SYNDICATS

Pour 60 kms de cours d'eau par bassin et par intercommunalité

Soit 30 % des cours d'eau





- **Informier et orienter les usagers** vers les structures compétentes
- **Faire prendre conscience** à tous les publics de leur **capacité d'intervention** dans le respect de la réglementation, pour préserver ou restaurer des milieux
- Permettre une **démultiplication de l'effort** porté par les syndicats par l'action de chacun
- Devenir un **relais local** entre les habitants du territoire et les institutions (DDTM, Syndicats, AFB,...) sur le domaine de la ressource en eau





Milieus / thématiques concernés

Cours d'eau, plans d'eau, tourbières, ripisylves, mares, prairies humides et gestion intégrée des eaux pluviales

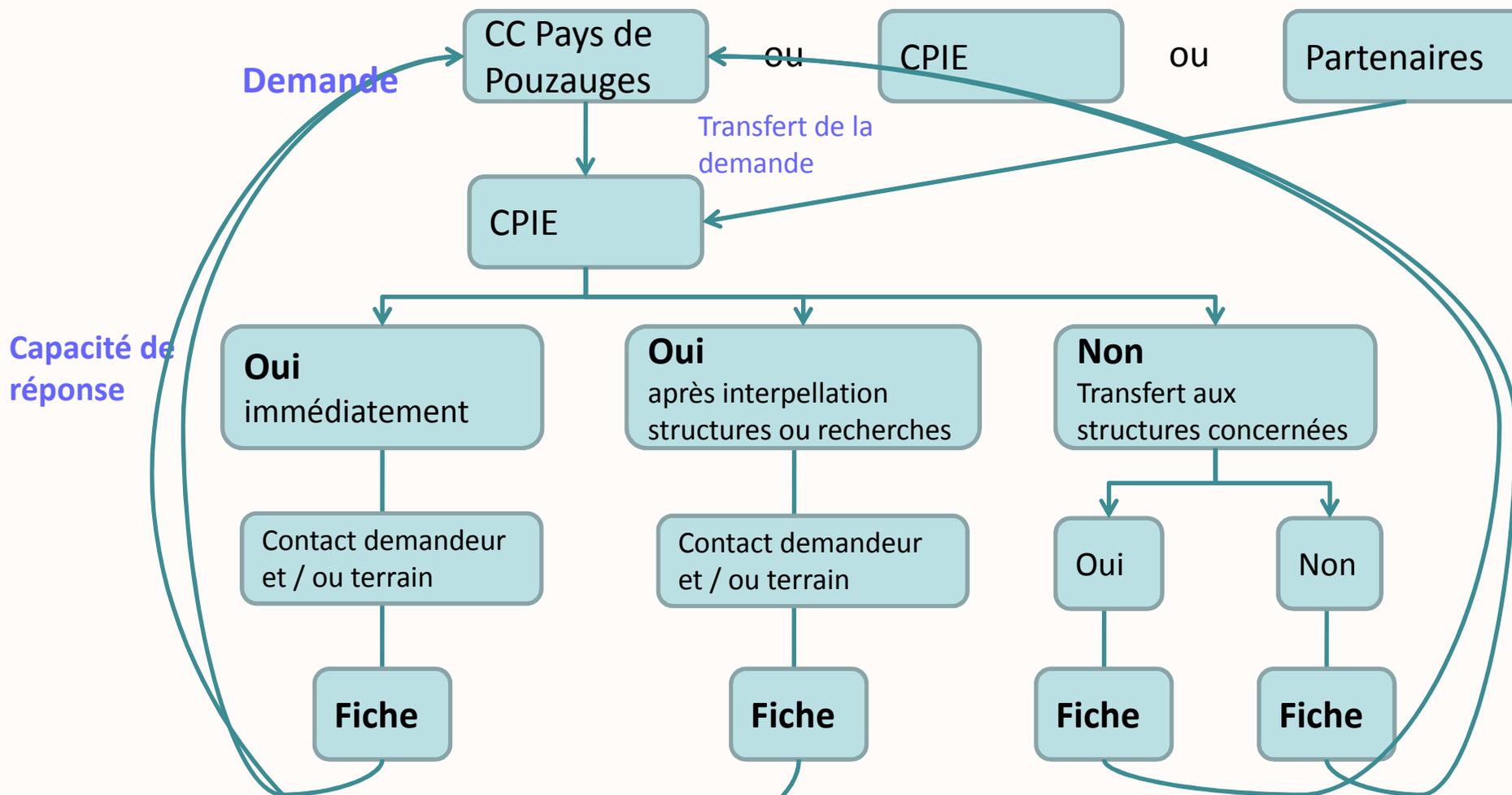
Publics cibles

Exploitants agricoles, propriétaires, associations, particuliers

Typologie des compétences de conseil

- Orientation des publics vers le bon interlocuteur suivant le milieu, la localisation, l'intervention souhaitée, ...
- Appui technique (entretien, petits aménagements, restauration de milieux),
- Appui administratif,
- Veille législative,
- Ressources documentaires.







Une demande = une réponse

Appui administratif

- Mise à disposition de formulaires existants

Appui technique

- Des fiches expériences ou techniques existantes
 - Vérifications cartographiques
 - Déplacements sur le terrain
- = propositions



Typologie du conseil

Appui technique

Thématique(s) abordée(s)

Cours d'eau

Mare

Enjeux sdage

- 1) Repenser les aménagements de cours d'eau
- 7) Maîtriser les prélèvements d'eau
- 8) Préserver les zones humides
- 9) Préserver la biodiversité aquatique
- 11) Préserver les têtes de bassin versant
- 14) Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

CARACTERISTIQUE DU CONSEIL

Type de public

Exploitant agricole

Description de la demande

Aménagement zone d'abreuvement directe en cours d'eau (Maigre-boire)

Questionnement de départ

Q1- Comment aménager la zone d'abreuvement ? Quels financements ?

Questionnements pendant la visite terrain

Q2 - comment aménager les abreuvements pour les autres prairies ?

Q3 - La mare est-elle de qualité suffisante ?

Proposition / conseil au premier contact

28/02/2019

Q1- Comment aménager la zone d'abreuvement ? Quels financements ?

> Bac gravitaire (cours d'eau) : pas envisageable

> Pompe de prairie : difficilement envisageable

> Descente aménagée : CPIE doit fournir la fiche technique relative à l'aménagement afin que l'exploitant puisse effectuer la mise en oeuvre

> Bac gravitaire (village ou puits) : difficilement envisageable

> Actuellement pas de financement possible pour ce type de travaux.

Q2 - Comment aménager les abreuvements pour les autres prairies pour éviter la tonne à eau ?

Prairie 1 : mise en oeuvre bac gravitaire via le forage

Prairie 2 : mise en oeuvre bac gravitaire via la mare ou exutoire de la mare

Q3 - La mare est-elle de qualité suffisante ?

Très belle mare, qui semble a priori avoir un bon fonctionnement écologique. L'abreuvement des bovins avec l'eau de cette mare est tout à fait envisageable. Attention toutefois à contenir les massettes en bord de mare (faucarder et exporter, voire arracher une partie des massettes) pour éviter le comblement de cette dernière.

Sujets annexes :

> Le milieu environnant est intéressant avec encore un maillage de haie dense. Cependant, les haies sont souvent trop entretenues, il serait bon d'éviter la taille sommitale afin de permettre à la haie de mieux se développer et de jouer ses rôles écologiques notamment de brise-vent.

> La réflexion sur les aménagements des pourtours des bâtiments aurait pu être accompagnée par des structures comme Vendée eau afin de bien prendre en compte la ressource en eau.

Démarches éventuelles

Fournir la fiche technique "Decente aménagée"





SÈVRE ET BOCAGE

Partenaires mobilisés

ETAT DE LA NOTE
En cours

EVALUATION N+1

